

Affaires courantes

J'espère et je compte que tous ceux qui oeuvrent aux comités de la Chambre prendront note de mes commentaires d'aujourd'hui et feront de leur mieux pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel *Exportation de marchandises militaires du Canada—1993*, publié par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

* * *

● (1515)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement et par suite d'un engagement que le ministre a pris à la Chambre le 30 mai 1994, je dépose, au nom du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, dans les deux langues officielles, une série de documents intitulés «Mesures prises par le ministère de la Défense nationale en réponse au problème du harcèlement dans les Forces canadiennes».

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureuse de déposer, au nom du président du Conseil du Trésor, un document dont la Chambre a été saisie et qui s'intitule en anglais «Review of service provisions options for the administrative flight service» et en français.

[Français]

Le rapport fait état d'un examen complet des options envisagées pour le service de vols d'affaires, dans les deux langues officielles.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent des finances.

[Traduction]

Le rapport porte sur le remplacement de la TPS et les options pour le Canada. Je souligne que ce travail n'aurait pas été possible sans le dur labeur et la collaboration libre de tout sectarisme dont ont fait preuve tous les députés de tous les partis membres du comité des finances.

* * *

LOI SUR LA FORCE DE RÉSERVE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt) demande à présenter le projet de loi C-261, Loi visant à faciliter la participation aux activités de la force de réserve.

—Monsieur le Président, je remercie le député de Saanich—Les îles du Golfe d'avoir appuyé le projet de loi.

Le Canada compte maintenant davantage sur les réservistes pour respecter ses engagements militaires et il ne fait aucun doute qu'on fera encore davantage appel à eux, en raison de la réduction des effectifs des forces armées régulières.

Dans son rapport à la Chambre de 1992, le vérificateur général précise que la formation des réservistes laisse grandement à désirer lorsqu'on la compare à celle des membres des forces régulières. Il attribue en grande partie cette situation au fait que les réservistes sont souvent dans l'incapacité de recevoir leur formation à cause des exigences professionnelles de leur travail ou de la difficulté de se réserver du temps libre pour pouvoir suivre les exercices et les cours qui sont offerts. De nombreux réservistes utilisent leur période de congés annuels pour participer à des exercices indispensables à leur perfectionnement militaire. Ils doivent ainsi se priver et priver leurs familles de vacances chèrement gagnées et grandement méritées.

Si nous voulons avoir une réserve efficace et si nous voulons que le Canada soit à la hauteur de ses engagements internationaux, nous devons prendre les mesures voulues pour que les réservistes puissent recevoir la formation nécessaire et disposer du temps voulu pour le faire.

Le projet de loi fera en sorte que les réservistes à l'emploi du gouvernement fédéral puissent obtenir jusqu'à deux mois de congé pour pouvoir participer à la formation et aux exercices. Il vise, quoique de façon modeste, à amener le gouvernement du Canada à faire preuve d'initiative et à donner l'exemple à tous les employeurs canadiens en facilitant le perfectionnement et le professionnalisme au sein des forces de réserve du Canada.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)